

QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON
M.R.C. DE MONTMAGNY

Le 30 octobre 2023 à 19 h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil du 6 novembre 2023 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil située au 108A, avenue Ouellet, le lundi 6 novembre 2023 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Dominique Bernard, France Couture et Linda Paré, conseillères, messieurs Michel Desjardins, Éric Langlois et Mathieu Therrien, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant la totalité.

M. Jean-Guy Moyersoén, directeur général et greffier-trésorier, est absent pour maladie.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE-PROVISOIRE POUR CETTE SÉANCE

Résolution : 01-11-2023 (nomination d'une greffière provisoire pour cette séance)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Guy Moyersoén, directeur général et greffier-trésorier, est absent pour des motifs de santé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est tenu de tenir une séance régulière du conseil au moins une fois par mois (article 148 du Code municipal)

CONSIDÉRANT QUE madame Doris Godbout, ancienne directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, a accepté d'agir à titre de greffière provisoire pour cette séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme Linda Paré **ET RÉSOLU**

DE désigner madame Doris Godbout pour agir à titre de greffière provisoire pour cette séance de même que la rédaction et la signature du procès-verbal relatif à cette séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Résolution : 02-11-2023 (ajournement de la séance)

Il est 19 h 40.

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier pour des motifs de maladie;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Michel Desjardins **ET RÉSOLU QUE** la séance ordinaire du 6 novembre

soit ajournée au 13 novembre 2023 à 19 h 30. D'autres points pourront être ajoutés à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Un avis public sera affiché aux endroits prévus à cette fin.

Bruno Gagné, maire

Doris Godbout, greffière provisoire

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réouverture de la séance du conseil du 6 novembre 2023 suite à l'ajournement à ce jour.

PROCÈS-VERBAL de l'ajournement de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 du conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil, ce lundi 13 novembre 2023. Il est 19 heures 30.

SONT PRÉSENTS : mesdames les conseillères Dominique Bernard et Linda Paré, messieurs les conseillers Michel Desjardins, Éric Langlois et Mathieu Therrien et formant quorum.

Monsieur Jean-Guy Moyersoën, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

SONT ABSENTS : Madame France Couture, Conseillère et Bruno Gagné, Maire.

DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE EN L'ABSENCE DU MAIRE.

RÉSOLUTION NUMÉRO 03-11-2023

Nomination du Maire adjoint

Considérant que l'article 116 du Code municipal permet au conseil de nommer un des conseillers comme maire adjoint, lequel, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations attachés;

Considérant que l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit qu'en cas d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres.

Il est donc proposé par Madame Dominique Bernard appuyé par Monsieur Michel Desjardins et **RÉSOLU** que le Conseiller Mathieu Therrien soit nommé à titre de Maire adjoint à compter de maintenant jusqu'au terme de son mandat.

Qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacance de son poste, le maire adjoint soit désigné pour agir comme substitut pour le remplacer au conseil de la MRC de Montmagny de même qu'à toute rencontre de ladite MRC à laquelle est convoqué le maire et sur tout comité de ladite MRC dont le maire est membre pour la même période se terminant à la fin de son mandat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR de la Séance ordinaire du conseil du lundi 13 novembre 2023 à 19 h 30 à *la grande salle municipale*

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Résultats des élections partielles d'octobre 2023

4. Acceptation du procès-verbal du 2 octobre 2023;

5. Première période de questions (10 minutes);

6. Correspondance :

Fonctionnement du Conseil :

1. Partage des rôles et responsabilités des élus.
2. **Projet de règlement 05-2023** sur l'éthique et la déontologie (avis de motion à déposer par Mme Dominique Bernard, Conseillère).
3. Projet de calendrier des séances 2024.
4. Dépôt des états financiers comparatifs au 30 octobre 2023.
5. Dépôts du rapport budgétaire au 31 octobre 2023,
6. Fixation des dates de la présentation et de l'adoption du budget 2024 et du plan triennal d'investissement.

Fonctionnement du Directeur général :

1. Autorisation de signature du Directeur général auprès de la Caisse Desjardins.
2. **Règlement** Autorisation de dépenser du Directeur général et de la Directrice général adjointe.
3. Demande soumission bureautique DG (PC portable)

Règlements et résolutions à traiter :

1. Demande de dérogation mineure de Mr. Rémy Guimond.
2. **Projet de règlement 04-2023** relatif à la démolition d'immeubles.
3. **Projet de règlement 07-2023** relatif à la taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1
4. Indexation des droits de sablière.
5. Demande de droit de passage de la CGFA (Samuel Gauvin) et demande d'autorisation d'entrer en négociation pour agrandissement de la sablière.
6. Mandat de vérification 2023 et aide au budget 2024 auprès de Julie Roy Lemieux-Nolet.
7. Appel soumission déneigement bornes sèches.
8. Mise à jour de la tarification de la bibliothèque.
9. Appel à candidature préposé patinoire hiver 23-24 et réparations.
10. Décoration de Noël 2023 en lien avec le marché de Noël.

11. Politique familiale, frais articles scolaires.
12. FRR volet 3 MRC.
13. FRR volet 4 MRC.
14. Mandat d'un Conseiller responsable MADA.
15. Plan de gestion commun des matières résiduelles.
16. Chemin du Lac Carré – autorisation d'engager les dépenses par le Directeur général et Devis de Tetratex, préparation des plans et devis.

Centre de Plein Air :

1. Autoriser le Directeur général de la municipalité à préparer une analyse de la situation (entente avec la municipalité, rôles et responsabilités, états financiers, activités, développement stratégique, positionnement, image...)
2. Engagement d'une coordinatrice.

Informations

1. Lupo présentation officielle du centre d'interprétation dans la grande salle par Monsieur Morabito (date à déterminer)

7. Demande de subvention (dons) ;

8. Rapports des employés et organismes ;

- Voirie
- Centre de Plein Air
- Autres

9. Varia :

10. Mise à jour et correctif de résolution 24-11-2023 et 25-11-2023

11. Comptes

12. Période de questions (10 minutes);

13. Levée de la séance.

RÉSOLUTION : 04-11-2023

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2023

Une copie du procès-verbal du 2 octobre 2023 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, le Directeur général et Greffier-Trésorier en dépose une copie.

RÉSOLUTION : 05-11-2023

Il est proposé par M. Eric Langlois, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 soient

confirmés tel qu'il a été rédigé et déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 06-11-2023

ACCEPTATION DE LA LISTE DES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par Monsieur Michel Desjardins appuyé par Madame Dominique Bernard et RÉSOLU que les membres du conseil municipal acceptent de représenter la Corporation municipale de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton sur les comités et/ou conseils d'administration des organismes suivants :

Monsieur **Bruno Gagné**, maire
MRC de Montmagny
Conseil d'administration de la Régie intermunicipale L'Islet-Montmagny
Parc des Appalaches
Centre de Plein-Air
Ressources humaines

Monsieur **Michel Desjardins**, conseiller siège numéro 1
Sécurité Incendie et sécurité publique
Dossier Église
Dossier Voirie

Monsieur **Éric Langlois**, conseiller siège numéro 2

Madame **France Couture**, conseillère siège numéro 3
Dossier Église

Madame **Dominique Bernard**, conseillère siège numéro 4
Comité Activités loisirs, loisir intermunicipal et bibliothèque
Comité Urbanisme

Monsieur **Mathieu Therrien**, conseiller siège numéro 5
Maire adjoint
Dossier Voirie

Madame **Linda Paré**, conseillère siège numéro 6
Comité Mada et politique familiale
Comité d'urbanisme

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 07-11-2023

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses

séances ordinaires pour la prochaine année, fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par Madame Linda Paré, appuyé par Monsieur Éric Langlois ET RÉSOLU UNANIMEMENT ;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui se tiendront les lundis ou mardis et débiteront à 19 h 30 ;

Lundi 8 janvier	Lundi 5 février
Lundi 4 mars	Lundi 8 avril
Lundi 6 mai	Lundi 3 juin
Lundi 8 juillet	Lundi 5 août
Lundi 9 septembre	Lundi 7 octobre
Lundi 4 novembre	Lundi 2 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 08-11-2023

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 OCTOBRE 2023

Attendu que le Directeur général et Secrétaire-trésorier, tel que demandé dans l'article 176.4 du Code municipal, dépose les rapports financiers comparatifs des revenus et dépenses au 31 octobre 2023.

Il est proposé par Monsieur Michel Desjardins appuyé par Madame Linda Paré ET RÉSOLU de confirmer que les rapports conciliation bancaire, bilan détaillé, rapport budgétaire détaillé comparatif ainsi qu'un rapport budgétaire détaillé d'investissement, daté du 30 octobre 2023, ont été remis à chaque membre du conseil présent et sont déposés à cette séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 09-11-2023

Fixation de la date pour l'adoption du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026

Il est proposé par Monsieur Michel Desjardins appuyé par Monsieur Éric Langlois ET RÉSOLU que le programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026 ainsi que le budget 2024 soient adoptés en séance extraordinaire, le 18 décembre à 19h30. Les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal. Un avis public sera affiché aux endroits prévus à cet effet. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10-11-2023

MODIFICATION DES SIGNATAIRES ET NOUVELLE AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Guy Moyersoen est entrée en poste le 11 septembre 2023 à titre de Directeur-général et Greffier Trésorier.

D'AUTORISER le maire, Bruno Gagné, conjointement avec le Directeur général et Greffier-trésorier Jean-Guy Moyersoen ou, en l'absence de ce dernier, la Directrice général adjointe et Greffière-trésorière adjointe, Isabelle Marceau, à **signer** par signature manuscrite ou électronique pour et au nom de la Municipalité tout chèque ou mandat pour le paiement, à payer ou à recevoir toute somme d'argent et en donner quittance.

DE CONSERVER Isabelle Marceau, anciennement directrice générale, greffière-trésorière par intérim comme signataire en modifiant son titre comme Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière adjointe et en conservant toutes ses autorisations précédentes.

D'ÉMETTRE une carte de crédit Visa Desjardins au montant de 1000.00\$ au nom de Jean-Guy Moyersoen

D'ATTITRER une carte d'accès pour dépôt seulement à Jean-Guy Moyersoen, Directeur général, Greffier-trésorier.

Il est proposé par Monsieur Éric Langlois, appuyé par Madame Dominique Bernard ET RÉSOLU d'accepter les modifications au dossier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11-11-2023

DEMANDE DE SOUMISSION MATÉRIEL BUREAUTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton n'a pas de portable pour son directeur général.

CONSIDÉRANT QU'IL serait opportun pour la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton d'avoir un portable.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Linda Paré, appuyé par Monsieur Michel Desjardins ET RÉSOLU de demander une soumission pour un portable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-11-2023

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance et statué de l'issue du présent projet de dérogation mineure le 18 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Rémy Guimont, propriétaire de Québec Tension électrique inc. Propriétaire du lot 6 050 793, dont l'adresse est le 408, route Marceau, dépose une demande de dérogation mineure pour autoriser l'agrandissement de la cabane à sucre vers l'avant soit vers la route Marceau;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont pris connaissance des documents fournis par l'inspecteur, soit le plan du futur agrandissement, des photographies prises sur les lieux;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications ont été effectuées quant au droit de vue et aux distances séparatrices du terrain voisin;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 17 octobre 2023.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Dominique Bernard et appuyé par Madame Linda Paré **ET RÉSOLU** d'autoriser la présente demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement de la cabane à sucre vers l'avant soit vers la route Marceau avec une marge de recul avant de six mètres seize (6,16 mètres) et une marge de recul latérale de quatre mètres huit (4,08 mètres) en dérogation du tableau 1.2 de l'article 5.2.4 du règlement de zonage #2-90 qui stipule que pour un bâtiment agricole sans nuisance, la marge de recul avant minimale est de vingt mètres (20 mètres) et la marge de recul latérale minimale est de dix mètres (10 mètres).

ADRESSE : 408, route Marceau

LOT : 6 050 793 du cadastre du Québec

ZONE : Fc.14

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 13-11-2023

INDEXATION DES DROITS RELATIFS À L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE OU S'UNE SABLIERE POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE dans le règlement 05-2008, règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines

voies publiques, il est mentionné, article 7, que pour tout exercice subséquent, le droit payable par tonne métrique est le résultat que l'on obtient en indexant à la hausse le montant applicable pour l'exercice précédent et que ce pourcentage ainsi que le montant applicable sont publiés annuellement dans la Gazette officielle du Québec avant le début de l'exercice visé ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice financier 2024, le montant applicable est de 0,68 \$ par tonne métrique et de 1,29 \$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant est de 1,84 \$ par mètre cube ;

En conséquence, il est proposé par Madame Dominique Bernard, appuyé par Monsieur Michel Desjardins ET RÉSOLU d'appliquer l'indexation des droits relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière pour l'année 2024 tel que publié à la Gazette officielle du Québec soit : 0,68 \$ par tonne métrique et de 1,29 \$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant est de 1,84 \$ par mètre cube.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-11-2023

DEMANDE D'AUTORISATION D'ENTRER EN NÉGOCIATION POUR AGRANDISSEMENT DE LA SABLIERE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a reçu une demande de la C.G.F.A pour obtenir un droit de passage sur le chemin menant à la sablière pour l'année 2024 afin d'extraire du gravier sur la parcelle voisine (ref 3 768 706) leur appartenant.

ATTENDU QUE la sablière actuelle ne pourra plus suffire aux besoins de la municipalité dans un délais inférieur à 5 ans.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur Michel Desjardins appuyé par Madame Linda Paré d'autoriser Jean-Guy Moyersoer, Directeur général et Greffier-Trésorier et le Maire Bruno Gagné pour négocier et signer tous projets d'entente avec la CGFA, propriétaire de la parcelle ref 3 768 706 en vue de céder ou acquérir un morceau de cette parcelle afin de permettre l'extraction de gravier pour les prochaines années. L'entente finale éventuelle sera présentée au conseil qui statuera.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-11-2023

MANDAT DE VÉRIFICATION POUR L'ANNÉE 2023 ET AIDE AU BUDGET 2024

Il est proposé par Monsieur Éric Langlois, appuyé par Madame Linda Paré .ET RÉSOLU de mandater le cabinet comptable Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., de Lac-Etchemin, pour produire la vérification annuelle des livres comptables pour l'année financière 2023, préparer les redditions de comptes demandées par les différents ministères et apporter de l'aide à la réalisation du budget 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 16-11-2023

APPEL À SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT DES BORNES SÈCHES

Il est proposé par Monsieur Éric Langlois, appuyé par Madame Dominique Bernard ET RÉSOLU qu'un avis public soit transmis à la population pour obtenir des prix pour le déneigement des différentes bornes sèches. Les soumissions devront être déposées au bureau municipal avant 16 heures le lundi 20 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-11-2023

TARIFICATION 2024 POUR LE RÉSEAU BIBLIO CNCA

CONSIDÉRANT QUE la tarification annuelle au Réseau BIBLIO CNCA est fixée pour l'année 2024 à 5,04 \$ par personne. Que cette tarification est fixée selon un montant par personne multiplié par la population totale de la municipalité, telle que publiée dans la Gazette officielle du Québec de décembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE la tarification est indexée selon l'indice du prix à la consommation (IPC) qui est de 3.3% ;

En conséquence, il est proposé par Madame Linda Paré, appuyé par Monsieur Michel Desjardins ET RÉSOLU d'accepter la nouvelle tarification des services du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CNCA) pour l'année 2024 qui s'établit à 5.04 \$ par personne. Pour la gestion des accès informatiques 482,83 \$, le soutien aux applications (pour un ou 2 postes) 231,38 \$ et le soutien aux applications pour chaque poste additionnel 105,00 \$. Ces montants sont à prévoir dans le budget 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 18-11-2023

APPEL À LA CANDIDATURE GARDIEN DE PATINOIRE

Il est proposé par Madame Dominique Bernard appuyé par Madame Linda Paré ET RÉSOLU QU'UN avis public soit transmis à la population pour l'ouverture d'un poste de gardien ou gardienne de patinoire. Les candidatures

devront être transmises au bureau municipal avant 16 heures le 27 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 19-11-2023

ACHAT DE DÉCORATION DE NOËL

Il est proposé par Monsieur Michel Desjardins appuyé par Madame Dominique Bernard ET RÉSOLU d'accepter la soumission de décoration de Noël de St-Pamphile Fleuriste inc. au montant de 2 029.24 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-11-2023

POLITIQUE FAMILIALE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton veut soutenir le service scolaire de l'école du village.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton depuis plusieurs années offre le soutien financier aux élèves fréquentant l'école Sainte-Apolline.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Madame Linda Paré appuyé par Madame Dominique Bernard ET RÉSOLU d'accepter de payer les frais scolaires des 21 élèves fréquentant l'école Ste-Apolline au montant total de 1 405.65 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 21-11-2023

RÉSOLUTION FRR VOLET 3 PÔLE CENTRE DE LA MRC DE MONTMAGNY

ATTENDU QUE l'enveloppe totale du FRR Volet 3 est de 225 000\$ par pôle municipal ;

ATTENDU QU'après concertation, les élus et directrices générales des municipalités de Notre-Dame-du-Rosaire, Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, St-Paul-de-Montminy et Ste-Apolline-de-Patton ont été unanimes à l'octroi d'une somme de 30 000\$ pour le projet de skate-park à l'École Secondaire St-Paul ;

ATTENDU Qu'à la suite de cet octroi, une somme de 195 000\$ demeurait disponible pour des projets intégrant le cadre de gestion du FRR Volet 3 ;

ATTENDU QUE lors de la rencontre du 12 octobre 2023, les élus et les directrices générales présents à la rencontre ont présenté divers projets admissibles dans le cadre du FRR Volet 3 mais qui, pour certains, s'actualiseront entre les mois de juin 2023 et novembre 2025 ;

- Municipalité de Ste-Euphémie réfection de l'église en salle de spectacle au coût de 68 300\$ bénéficiant d'un apport financier du FRR Volet 3 de 48 750\$

- Municipalité de St-Paul Projet de réfection de la patinoire au coût de 198 470\$ bénéficiant d'un apport financier du FRR V 3 de 44 886\$

ATTENDU QUE les quatre municipalités du pôle Centre de la MRC de Montmagny doivent s'entendre et être unanimes sur les montants accordés pour chacun des projets ;

ATTENDU QUE les projets doivent être différents d'une municipalité à l'autre et amener une attractivité nouvelle dans les municipalités du pôle Centre de la MRC de Montmagny;

PAR CONSÉQUENT, le conseil des élus de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, adopte la résolution à l'effet que le consensus des projets ci-haut est unanime et permet aux promoteurs de déposer les projets au comité de gestion *Signature Innovation en santé durable*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents, proposé par Monsieur Eric Langlois et appuyé par Madame Dominique Bernard.

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-11-2023

APPUI À UN PROJET DÉPOSÉ AU FRR-VOLET 4 (SOUTIEN À LA VITALISATION)

CONSIDÉRANT QUE le club quad du Parc a élaboré un projet pour la prolongation et la pérennisation du sentier quad dans le secteur du Parc des Appalaches (phase 1) et qu'il souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet;

Il est proposé par Monsieur Michel Desjardins appuyé par Madame Linda Paré que la municipalité Ste-Apolline-de-Patton APPUIE le dépôt du projet dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation) pour la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 23-11-2023

MANDATER UN CONSEILLER RESPONSABLE DE LA POLITIQUE ET DES PLANS D'ACTION MADA

Considérant que les aînés tiennent une place importante dans notre communauté et qu'ils sont au cœur du développement de notre municipalité ;

Considérant que la municipalité souhaite poursuivre la mise en œuvre d'initiatives et d'actions visant à améliorer la qualité de vie des aînés et de favoriser un vieillissement actif ;

Considérant que la MRC va déposer une demande collective pour la révision de la politique et des plans d'action MADA (volet 1) des municipalités de son territoire ;

En conséquence il est proposé par Madame Dominique Bernard appuyé par Monsieur Michel Desjardins ET RÉSOLU que Madame Linda Paré, Conseillère, soit nommée responsable de la question des aînés et de la famille de la municipalité.

Que les travaux de mise à jour de la politique et des plans d'action MADA (volet 1) seront réalisés sous la coordination de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 24-11-2023

ANALYSE DU POTENTIEL ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE DE PLEIN AIR

ATTENDU que l'entente entre la municipalité et le Centre de Plein Air doit faire l'objet de modifications qui reflète la réalité actuelle.

ATTENDU QU'une analyse de la situation actuelle sur les plans des infrastructures, du mode d'opération, des synergies avec la municipalité, la MRC et le Parc des Appalaches et de la situation financière du centre de Plein Air est rendue nécessaire pour permettre au Conseil municipal de comprendre et d'agir en partenaire responsable et informé.

ATTENDU QUE l'accord avec la gérante du restaurant est à revoir pour se conformer aux lois et règlements propre à l'exploitation de cette activité au Centre de Plein Air.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Madame Linda Paré, appuyé Monsieur Michel Desjardins ET RÉSOLU de demander à Jean-Guy Moyersoen, Directeur général de la municipalité d'entreprendre les démarches nécessaires pour la production d'un rapport de la situation actuelle et de présenter les pistes de solutions pour les années à venir au conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 25-11-2023

PROJET DU CHEMIN DU LAC CARRÉ AUTORISATION DONNÉE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ENGAGER LES DÉPENSES LIÉES AU PROJET.

ATTENDU QUE que le conseil a entériné le 2 octobre par la résolution 03-10-2023, la reconstruction d'une première portion du chemin du Lac Carré.

ATTENDU QU la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a approuvé par la résolution 04-10-2023 le financement de ce projet.

Attendu que le bureau d'ingénieur Tetrattech a soumis une mise à jour de son devis pour la réalisation des plans et devis sur une base horaire au montant provisionnel hors taxe de 20,000.00\$.

Attendu que la réalisation de l'arpentage doit être réalisée pour produire les plans et devis et que Tetrattech propose la réalisation de l'arpentage au coût de 5,900.00\$ plus taxes.

Attendu que la réalisation de l'analyse des sols a été réalisée en 2023 par la compagnie Englobe au coût total de 21,286.14 \$ taxes comprises.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur Éric Langlois, appuyé par Madame Dominique Bernard ET RÉSOLU d'autoriser Jean-Guy Moyersoën, Directeur général de la municipalité d'engager les dépenses en lien avec le projet, conforme au budget approuvé et de signer tous documents soutenant ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 26-11-2023

DÉNEIGEMENT – AUTORISATION DE DÉBOURSER LES MONTANTS DE L'ENTENTE SIGNÉE POUR L'HIVER 2023-2024

ATTENDU que le contrat de déneigement de 3 ans, conclut par résolution No 21-06-2022 avec l'entreprise de déneigement Tony Deschênes par la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton,

Il est proposé par Madame Dominique Bernard appuyé par Monsieur Michel Desjardins, ET RÉSOLU de déboursier les montants convenus selon l'échéancier établis pour la saison 2023-2024, et à la compensation de prix pour le carburant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 27-11-2023

DEMANDE D'ANNULATION DE FACTURE

ATTENDU QUE la facture # CRF00029 que la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a émise a un solde dû de 20.00\$.

ATTENDU QU la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a envoyé a chaque mois un relevé de compte.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur Michel Desjardins appuyé par Madame Dominique Bernard ET RÉSOLU d'autoriser l'annulation de cette facturation de 20.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 28-11-2023

COMPTES

Total des salaires du 24 septembre 2023 au 21 octobre 2023	17 466,81 \$
---	---------------------

Il est proposé par Monsieur Michel Desjardins appuyé par Madame Dominique Bernard ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 202 061.36 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le Maire et le Directeur général, Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Jean-Guy Moyersoën,

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la seconde période de questions au public.

RÉSOLUTION : 29-11-2023 (LEVÉE DE LA SÉANCE)

Il est 20 h54. Il est proposé par Mme Dominique Bernard., appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Je, Mathieu Therrien, Maire-adjoint, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Mathieu Therrien,
Maire-adjoint**

**Jean-Guy Moyersoén,
Directeur général, Greffier - Trésorier**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 20 novembre 2023 du conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la grande salle, le lundi 20 novembre 2023 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS : mesdames les conseillères Dominique Bernard, et Linda Paré, messieurs les conseillers Michel Desjardins sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

Mme Isabelle Marceau, Directrice-Générale adjointe et Greffière-Trésorière adjointe est présente.

EST ABSENT : M. Jean-Guy Moyersoén, directeur-général et greffier-trésorier, M. Mahtieu Therrien, Mme France Couture et M. Éric Langlois.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement 04-2023 règlement de démolition d'immeubles;
4. Adoption du règlement 05-2023 règlement code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton;
5. Adoption du règlement 06-2023 règlement portant sur le contrôle et le suivi budgétaire;
6. Adoption du règlement 07-2023 taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;
7. Nommer un lieu pour les séances du conseil municipal;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

Résolution : 30-11-2023

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 31-11-2023 (Adoption du règlement 04-2023 règlement de démolition d'immeubles)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit adopter un règlement concernant la démolition d'immeuble;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Mme Dominique Bernard, conseillère, et qu'un projet de règlement a été déposé lors de l'ajournement de la séance ordinaire du 6 novembre, le 13 novembre 2023, avec dispense de lecture;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné que le présent règlement a pour objet de régir la démolition de certains immeubles conformément au chapitre V.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.A-19.1)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins, **ET RÉSOLU** : d'adopter le règlement 04-2023, règlement de démolition d'immeuble.

Une copie papier est en annexe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 32-11-2023 (Adoption du règlement 05-2023 code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit adopter un règlement code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Mme Dominique Bernard, conseillère, et qu'un projet de règlement a été déposé lors de l'ajournement de la séance ordinaire du 6 novembre, le 13 novembre 2023 avec dispense de lecture;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné que le présent règlement a pour objet de guider la conduite de tout membre du conseil et s'applique également après le mandat de toute personne qui a été membre du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré, **ET RÉSOLU** : d'adopter le règlement 05-2023, règlement code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton;

Une copie papier est en annexe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 33-11-2023 (Adoption du règlement 06-2023 règlement portant sur le contrôle et le suivi budgétaire)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le Règlement 05-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE des amendements législatifs ont été apportés à certaines dispositions du Code municipal du Québec auxquelles réfèrent ce règlement et les exigences qui y sont énoncées;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 4.5 dudit règlement, le directeur général est responsable du maintien à jour du règlement et qu'il doit présenter

au conseil pour adoption, tout projet de modification dudit règlement qui s'avère nécessaire pour l'adapter à de nouvelles circonstances ou un changement législatif l'affectant;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Mme Dominique Bernard, conseillère, et qu'un projet de règlement a été déposé lors de l'ajournement de la séance ordinaire du 6 novembre, le 13 novembre 2023 avec dispense de lecture;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné que le présent règlement a pour objet de modifier l'article 3.1 du Règlement 05-2018, règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins, **ET RÉSOLU** d'adopter le règlement 06-2023, règlement portant sur le contrôle et le suivi budgétaire.

Une copie papier est en annexe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 34-11-2023 (Adoption du règlement 07-2023 taxes aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1)

CONSIDÉRANT QUE le règlement 07-2023 modifie le règlement 04-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par Mme Dominique Bernard, conseillère, et qu'un projet de règlement a été déposé lors de l'ajournement de la séance ordinaire du 6 novembre, le 13 novembre 2023 avec dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Desjardin, appuyé par Mme Linda Paré, **ET RÉSOLU** : d'adopter le règlement 07-2023, règlement modifiant le règlement 04-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1

Une copie papier est en annexe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 35-11-2023 (Nommer un lieu pour les séances du conseil municipal)

CONSIDÉRANT QU'une municipalité doit fixer par résolution l'endroit où doit siéger son conseil (art. 145 CM) modification de la résolution 03-08-2023;

CONSIDÉRANT QUE le contexte de distanciation de deux mètres pour la COVID-19, et que certaines règles ne sont plus applicables;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré **ET RÉSOLU** que les séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton auront lieu à la salle du conseil situé au 108 A, avenue Ouellet. Un avis public sera publié pour aviser la population (art. 145.1 CM).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la période de questions au public.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 36-06-2023 (Levée de la séance)

Il est 19 h. 35. Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Isabelle Marceau, directrice-générale adj et
greffière-trésorière, adjointe

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 24 novembre 2023 du conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle municipale, le lundi 24 novembre 2023 à 19 h.

SONT PRÉSENTS : mesdames les conseillères Dominique Bernard, et Linda Paré et France Couture, messieurs les conseillers Michel Desjardins, Mathieu Therrien et Éric Langlois sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

Mme Isabelle Marceau, Directrice-Générale adjointe et Greffière-Trésorière adjointe est présente.

EST ABSENT : Aucune absence

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance extraordinaire;

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Échec de la probation – fin de l'emploi;
3. Période de questions;
4. Levée de la séance.

Résolution : 37-11-2023

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 38-11-2023 (Échec de la probation -fin de l'emploi)

ATTENDU QUE le conseil municipal a engagé M. Jean-Guy Moyersoén comme Directeur Général et Greffier Trésorier le 11 septembre 2023;

ATTENDU QUE le contrat de travail de M. Jean-Guy Moyersoén prévoit qu'il est soumis à une période de probation;

ATTENDU QUE M. Bruno Gagné, maire, a rencontré M. Jean-Guy Moyersoén et l'a informé qu'il n'avait pas complété sa probation avec succès.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Desjardins et appuyé par Mme Linda Paré et **RÉSOLU** de mettre fin à l'emploi de M. Jean-Guy Moyersoén à compter de ce jour.

Adoptée à la majorité (5 contre 2), le Maire ayant exercé son droit de vote.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la période de questions au public.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 39-06-2023 (Levée de la séance)

Il est 19 h. 15. Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Dominique Bernard **ET RÉSOLU** de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Isabelle Marceau, directrice-générale adj et
greffière-trésorière adj, adjointe

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.